

## LA BRUCELLOSE BOVINE EN FRANCE BILAN DE L'ANNEE 1986

Monique **ELOIT\***

---

**RESUME** : L'exploitation des questionnaires techniques renseignés chaque année par les Services vétérinaires départementaux et dépouillés par le Service vétérinaire de la Santé et de la Protection Animales (Direction Générale de l'Alimentation) permet d'appréhender la situation épidémiologique de la brucellose bovine en France.

Cette approche descriptive présente la population contrôlée, la situation sanitaire au 31 décembre, le bilan des opérations de contrôle, d'assainissement et de prévention menées au cours de l'année écoulée.

Les principaux indicateurs développés traduisent une amélioration de la situation en 1986.

**SUMMARY** : The processing of the informations collected through the questionnaires filled every year by the Veterinary Services of each department and sent to the Veterinary Service for Animal Health and Protection (General Direction for Food) gives the opportunity to follow the epidemiological situation of bovine brucellosis in France.

This descriptive approach presents the population under survey, the sanitary situation on December the 31st, the results of the survey and of the eradication and prevention campaigns hold during the past year.

The main used indicators show an improvement of the situation for 1986.

\*  
\* \*

### I/ LA POPULATION BOVINE

La tendance observée ces dernières années quant à la diminution progressive du nombre de cheptels bovins, s'est poursuivie en 1986, puisque le dernier recensement relève 597.886 cheptels (648.049 en 1984 - 622.212 en 1985), alors que la réduction des effectifs d'animaux âgés de plus de 12 mois est moins sévère (17,8 millions en 1984 - 17,6 millions en 1985 - 17,3 millions en 1986).

A l'inverse, le pourcentage de cheptels et d'animaux de plus de 12 mois contrôlés augmente, témoignant de l'élargissement du contrôle des Services Vétérinaires à l'ensemble de la population bovine (tableau I).

---

\* Direction Générale de l'Alimentation - Service Vétérinaire de la Santé et de la Protection Animales - Bureau Elevage des Ruminants - 175 rue du Chevaleret, 75646 Paris cedex 13.

**Tableau I : Evolution du pourcentage de la population bovine placée sous contrôle des Services Vétérinaires.**

	1984	1985	1986
Cheptels	97,8	99,31	99,52
Animaux	98,6	99,46	99,54

## II/ EVOLUTION DES TAUX D'INFECTION BRUCELLIQUE

### 1/ La situation sanitaire au 31 décembre 1986

L'augmentation constante du nombre des cheptels et des bovins placés sous contrôle des Services vétérinaires se concrétise par une amélioration des résultats obtenus, tant en ce qui concerne le taux d'infection des cheptels que celui des animaux (tableau II).

**Tableau II : Taux d'infection brucellique au 31 décembre.**

	1983	1984	1985	1986
Cheptels	0,75	0,58	0,31	0,25
Animaux	0,075	0,067	0,025	0,01

### 2/ La prévalence annuelle de l'infection brucellique

La réduction des taux d'infection brucellique se poursuit malgré les difficultés rencontrées à ce stade de la prophylaxie. L'évolution de la prévalence annuelle de l'infection des cheptels et des animaux est présentée dans le tableau III.

**Tableau III : Evolution de la prévalence annuelle de l'infection brucellique.**

	1983	1984	1985	1986
Cheptels	2,14	1,65	1,28	0,93
Animaux	-	0,22	0,22	0,15

Parallèlement, le pourcentage des cheptels infectés qui se sont assainis est conforté avec un taux de 61,5 % contre 60,6 % en 1985 et 59,53 % en 1984.

Cependant, les pourcentages des cheptels s'infectant pour la première fois au cours de l'année 1986 (43,17 %), ou déjà infectés l'année précédente (36,27 %), ou infectés à plus de 20 % (14,83 %) restent encore préoccupants.

### 3/ La répartition géographique de l'infection

La figure 1 indique par département le taux annuel de l'infection brucellique des cheptels, la représentation géographique de la prévalence de l'infection des bovins étant en concordance avec celles des troupeaux.

Trois départements ont encore un taux d'infection supérieur à 5 % mais le nombre de départements se situant dans la classe  $\leq 1$  % est de 58 cette année. Ces résultats sont dans l'évolution générale favorable observée depuis 1978 (tableau IV).

**Tableau IV : Répartition des départements français en fonction de leur taux d'infection des cheptels en 1978, 1983, 1984, 1985, 1986.**

Taux annuel d'infection des cheptels (T)	Nombre de départements				
	1978	1983	1984	1985	1986
$T \leq 1$ %	6	24	40	53	58
$1$ % < $T \leq 3$ %	8	46	39	29	33
$3$ % < $T \leq 5$ %	12	16	9	7	2
$5$ % < $T \leq 10$ %	28	6	5	5	2
$T > 10$ %	37	1	1	0	1

Ces résultats satisfaisants ont permis de compléter la liste des départements indemnes de brucellose bovine (annexe I).

### 4/ L'importance de l'infection

Le pourcentage de cheptels infectés à plus de 20 % en 1986 est de 14,8 % ; on observe donc une légère augmentation de ce taux puisqu'il était de 13 % en 1983, de 13,8 % en 1984 et 1985. Cependant, l'hypothèse qu'actuellement les cheptels infectés sont moins nombreux mais plus touchés par l'infection dont ils se débarrassent plus rapidement demeure sans doute hasardeuse. L'abandon progressif de la vaccination antibrucellique doit être pris en compte pour l'interprétation de ces résultats.

### III/ LA BRUCELLOSE REPUTEE CONTAGIEUSE (FORME ABORTIVE)

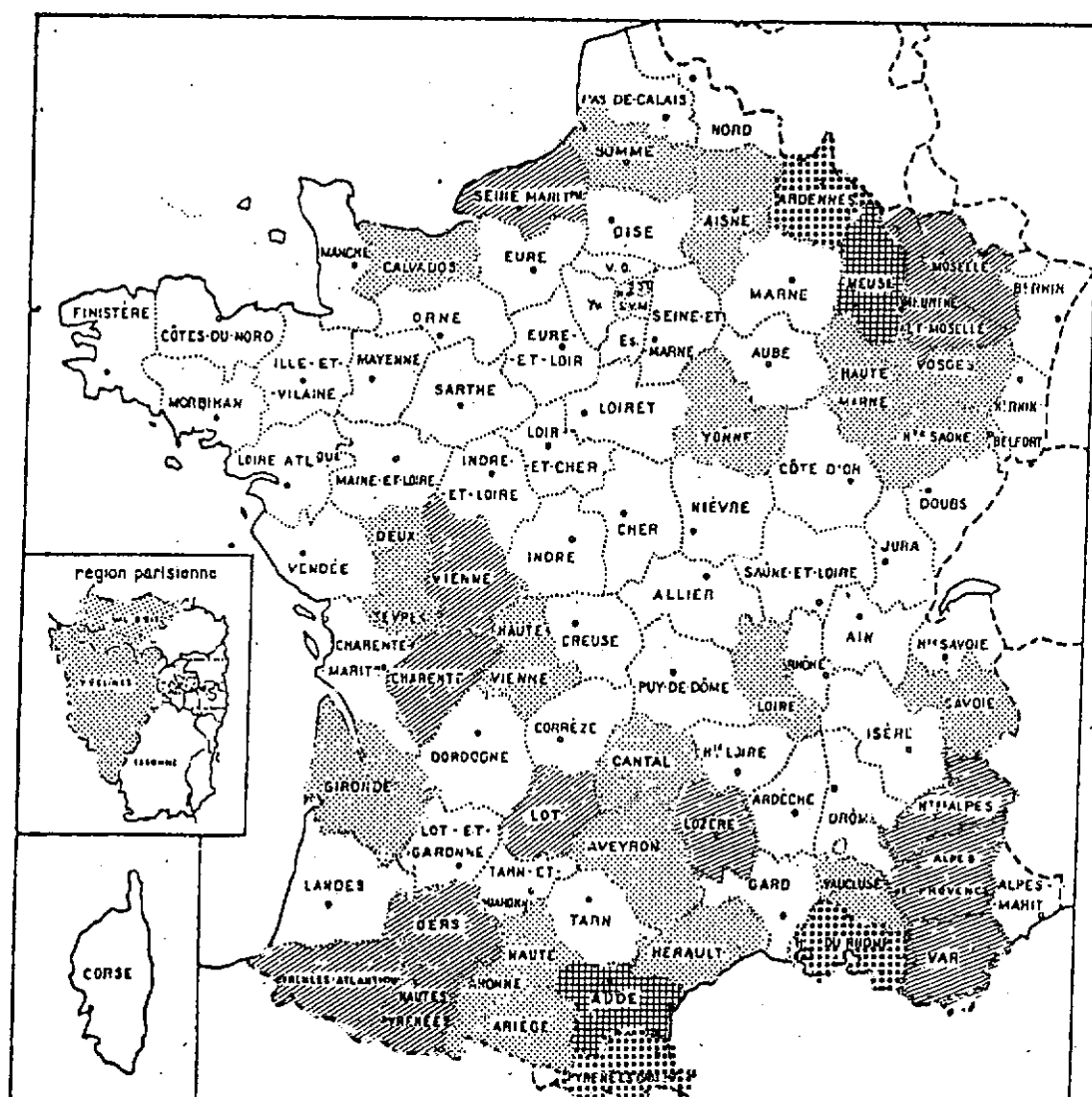
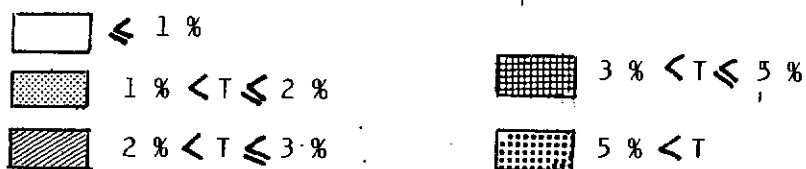
Pour cette année 1986, 65.818 avortements ont été déclarés ; 1.356 d'entre eux ont été reconnus d'origine brucellique et ont entraîné la mise sous arrêté préfectoral d'infection de 756 exploitations.

Ainsi le pourcentage des avortements brucelliques par rapport aux avortements déclarés s'établit-il à 2,06 %.

Figure 1 : Prévalence de l'infection des cheptels (année 1986).

Taux de prévalence national : 0,92 %

Taux de prévalence national en 1985 : 1,28 %



Les figures 2 et 3 illustrent la régression progressive du volet "maladie réputée contagieuse" de la lutte contre la brucellose bovine.

#### IV/ LES MESURES D'ABATTAGE

Les mesures d'abattage ont porté en 1986 sur un total de 37.852 bovins répartis dans 5.495 cheptels (tableau V).

Tableau V : Eliminations effectuées en 1986.

Libellé	Nombre de cheptels bovins concernés	Nombre d'animaux éliminés dans ces cheptels		
		infectés	seulement contaminés	total
Abattages partiels	5.039	18.735		18.735
Abattages totaux	456	5.504	13.613	19.117
Totaux	5.495	24.239	13.613	37.852

Nous assistons en 1986 à une diminution du nombre total de bovins abattus, mais contrairement à la tendance observée ces dernières années, ce chiffre recouvre une diminution du nombre de bovins contaminés et éliminés (36 % du nombre total en 1986 ; 36,8 % en 1985) ; par contre, la proportion d'abattages totaux a augmenté cette année encore avec une valeur de 8,2 % du nombre total d'abattages contre 7,8 % en 1985.

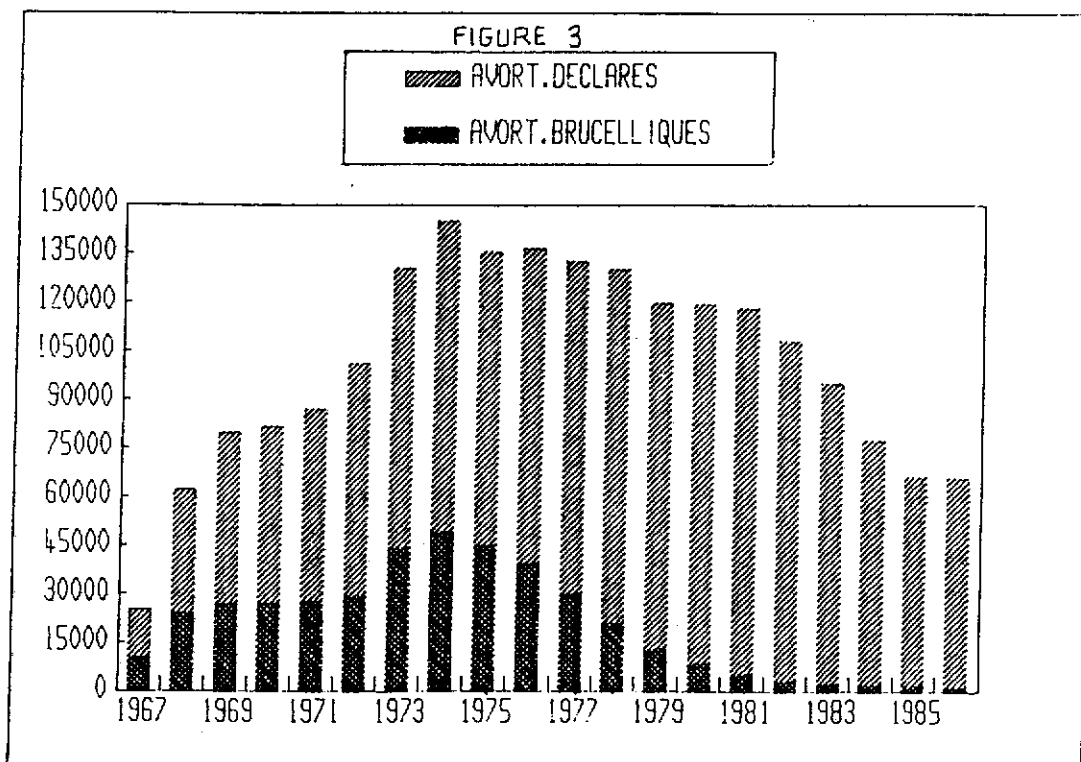
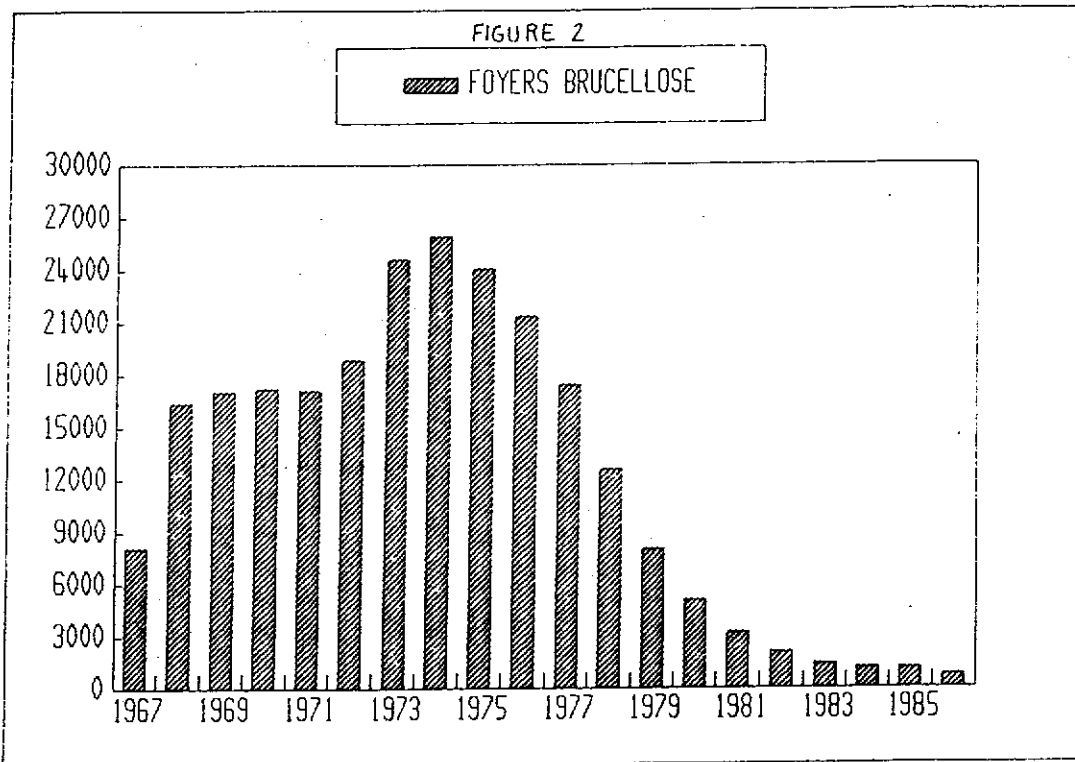
La figure 4 indique la répartition géographique, par département, du nombre de bovins éliminés en 1986 au titre de l'éradication de la brucellose.

#### V/ LES OPERATIONS DE VACCINATION ANTIBRUCCELLIQUE

Bien que devenant marginales, les vaccinations antibrucelliques ont encore intéressé près de 95.000 bovins (tableau VI).

Tableau VI : Opérations de vaccination antibrucellique en 1986.

Libellé	Vaccinations effectuées	
	Femelles bovines de 4 à 12 mois	Femelles bovines de plus de 12 mois
Vaccin B 19	47.593	
Vaccin 45/20	45.771	1.806
Total	95.170	





Au 31 décembre 1986 :

- . 4 départements maintenaient l'obligation de vaccination antibrucellique des jeunes femelles bovines sur l'ensemble du territoire (Alpes de Haute Provence, Ardennes, Ariège et Marne).
- . 3 départements conservaient cette mesure dans quelques cantons (Haute Marne, Meuse et Savoie).
- . Tous les autres départements n'ont plus recours à la vaccination obligatoire.

#### CONCLUSION

Les efforts techniques et financiers soutenus des différents partenaires permettent une amélioration sensible de la situation sanitaire de la France au regard de la brucellose bovine, illustrée par les indicateurs chiffrés satisfaisants enregistrés en 1986 dans les rapports annuels départementaux des Services Vétérinaires.

Cependant, de fortes différences d'assainissement subsistent dans quelques départements pour lesquels l'éradication de la brucellose bovine est difficile à conduire.

\*  
\* \* \*



## ANNEXE I

Départements français indemnes de brucellose bovine  
(nouvelle liste établie après examen des résultats  
du rapport annuel de 1986)

01 - Ain	43 - Haute-Loire
03 - Allier	44 - Loire-Atlantique
06 - Alpes-Maritimes	45 - Loiret
07 - Ardèche	47 - Lot-et-Garonne
10 - Aube	49 - Maine-et-Loire
17 - Charente-Maritime	50 - Manche
18 - Cher	53 - Mayenne
19 - Corrèze	56 - Morbihan
21 - Côte-d'Or	58 - Nièvre
22 - Côtes-du-Nord	59 - Nord
23 - Creuse	60 - Oise
24 - Dordogne	61 - Orne
25 - Doubs	62 - Pas-de-Calais
26 - Drôme	63 - Puy-de-Dôme
27 - Eure	67 - Bas-Rhin
28 - Eure-et-Loir	68 - Haut-Rhin
29 - Finistère	69 - Rhône
30 - Gard	71 - Saône-et-Loire
35 - Ille-et-Vilaine	72 - Sarthe
36 - Indre	77 - Seine-et-Marne
37 - Indre-et-Loire	80 - Somme
38 - Isère	81 - Tarn
39 - Jura	82 - Tarn-et-Garonne
40 - Landes	85 - Vendée
41 - Loir-et-Cher	90 - Territoire de Belfort

La définition de département indemne de brucellose retenue est celle précisée par le code zoosanitaire international de l'Office International des Epizooties (article 3.1.2.5.).